



## Credit a la consommation et imitation de signature

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
il y a huit ans ma mere a perdu son ami, nous nous sommes apercu suite a cela que celui ci avait en son nom fait des credit a la consommation en imitant sa signature, a l'epoque comme encore aujourd'hui ma mere etait handicapée sans emploi, juste un petit revenu cotorep. Apres plusieurs mois de harcelement telephonique nous n'avons plus entendu parlé d'eux, je pensai qu'il avait compris que leur travail n'avait pas été fait comme il fallait et qu'il avait accordé un credit sans que le dossier soit en bonne et du forme. Aujourd'hui 8 ans après il demande a nouveaux le remboursement de la dette. Avons nous la possibilité de contester.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Aujourd'hui 8 ans après il demande a nouveaux le remboursement de la dette. Avons nous la possibilité de contester. Si j'ai bien compris depuis 8 ans l'organisme de crédit ne vous a pas contacté? Aviez vous commencé à rembourser les échéances? Lors de la relance avez vous reconnue être débitrice de cette somme?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Des echeances avaient été remboursé il y a quelques années sans que ma mere le sache mais depuis huit ans plus rien car nous avons contesté l'origine du credit. Lors de la relance nous n'avons pas reconnu la dette

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Dans ce cas nul besoin de vous inquiéter étant donné qu'en matière de crédit à la consommation le délai de prescription est de deux ans.  
De ce fait vous n'avez pas à répondre aux relances.

Cordialement